



30 juillet 2025

Mise à jour sur les négociations

Les collèges de l'Ontario maintiennent fermement leur position face à des demandes déraisonnables et à un vote de grève

La semaine dernière, le Conseil des employeurs des collèges (CEC) et le personnel de soutien à temps plein des CAAT du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (OPSEU/SEFPO) ont conclu quatre jours supplémentaires de négociations en vue du renouvellement d'une convention collective.

Les parties se sont engagées dans un dialogue afin de parvenir à une entente favorable au personnel des collèges, tout en prenant en compte les défis financiers auxquels font face les collèges de l'Ontario. Le CEC a proposé de retirer plusieurs de ses demandes en échange de la renonciation par le syndicat à certaines de ses revendications connexes. Cette offre n'a pas encore été acceptée. Plutôt que de résoudre les points en suspens après dix jours de négociation, le syndicat a élargi sa liste initiale de 45 revendications en y ajoutant de nouvelles demandes.

Lors des prochaines négociations, prévues en août, les demandes financières du syndicat seront au cœur des discussions. Ces demandes, qui comprennent six jours de congé additionnels et dix jours de congé pour raisons familiales, sont évaluées à plus de 900 millions de dollars. Dans le climat économique actuel, les employeurs ne peuvent pas accepter de telles demandes.

Tout en faisant valoir des revendications qui entraîneraient une hausse considérable du coût d'exploitation des collèges, le syndicat a demandé à tenir un vote sur la grève. Une grève est inutile et ne peut rendre des revendications irréalistes abordables.

Les collèges réaffirment leur engagement à offrir une éducation de qualité mondiale à la communauté étudiante pendant toute l'année scolaire 2025-2026 et celles à venir. Une grève ne servirait pas les intérêts de la communauté étudiante, du corps enseignant ou du système collégial.

Dans ses dernières déclarations publiques, le syndicat déforme les propositions du CEC concernant les congés non utilisés et refuse de reconnaître que certaines autres propositions ont été clarifiées ou retirées sous conditions. La négociation n'est pas un processus à sens unique. Elle se veut un dialogue entre les parties, dans l'optique de trouver un terrain d'entente. En revanche, le syndicat a demandé un vote de grève moins de quatre heures après avoir commencé les négociations, avant même d'avoir pris connaissance des offres du collège.

Alors que les négociations se poursuivent, le CEC continuera de reconnaître l'apport essentiel du personnel de soutien à temps plein aux collèges et à la communauté étudiante, tout en tenant compte des revenus en baisse et des déficits croissants auxquels les collèges sont confrontés en ce moment.



COLLEGE
EMPLOYER
COUNCIL | CONSEIL DES
EMPLOYEURS
DES COLLÈGES

La convention collective actuelle avec le personnel de soutien à temps plein des collèges de l'Ontario prend fin le 31 août 2025.

Pour en savoir plus au sujet des négociations : [Conseil des employeurs des collèges](#)